Docusign Envelope ID: F1C5B412-2635-4423-A06F-BEBCF9D15361

ABLE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 143 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 56 ROUTE D'ORANGE
84110 SABLET
851 145 532 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 mars,

Au siège social,

Le soussigné ANTOINE MORVAN, Associé Unique de la Société ABLE, société à responsabilité limitée au capital de 143 000 euros, divisé en 14 300 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 56 route d'Orange, 84110 SABLET au 6 rue de Colombier 84110 SABLET à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« *ARTICLE 4 - Siège social*

Le siège social est fixé :

6 RUE DE COLOMBIER
84110 SABLET »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Signé par :
Antoine MORVAN
8E1CD9AB44484FA...

ANTOINE MORVAN